



Modification de l'etat civil enfant

Par **220271_old**, le **04/10/2007** à **22:20**

nous sommes mariés depuis 2003
nous avons eu notre fille en aout 2004
elle porte donc le nom de son père
nous avons eu une deuxième fille en septembre 2005
nous avons alors voulu lui donner nos deux noms le mien suivi de celui de mon mari
impossible puisque la 1ère portait le nom de son père
nous avons donc demandé l'adjonction de nom mais elle ne se fait que dans un sens père-
mère
or mon nom étant PIERRE ne ne voulons pas qu'il se trouve en deuxième position pour éviter
toute confusion par l'admisnistration car les prénoms de nos filles peuvent se porter au
masculin comme au féminin, et que des erreurs se produisent (modification en prénom
composé)
la requête auprès du procureur de la république à échoué
y a-t-il d'autre recours